

III) RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ET EDUCATIFS

Le dispositif relais vise le double objectif de resocialisation et de re-scolarisation pour des jeunes entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.

Transmettre sur papier libre toute information complémentaire, utile à la compréhension de la situation de l'élève.

Seuls les dossiers **complets** seront étudiés par les membres de la commission départementale qui se réunit tous les 15 jours de septembre à avril.

Année scolaire	Etablissement fréquenté	classe	observations

AVIS DE L'EQUIPE EDUCATIVE DE L'ANNE EN COURS

En quoi l'admission dans le dispositif relais va-t-elle aider le jeune ?

Nom du professeur (professeur principal ou autre) :

.....
Discipline :.....

Avis du conseiller d'orientation psychologue

Nom : prénom :

 :

Avis du médecin et/ou de l'infirmière

Nom : prénom :

 :

Avis de l'Assistante Sociale

Nom : prénom :

 :

Avis du Conseiller Principal d'Education

Nom : prénom :

 :

Avis du chef d'Etablissement

Nom : prénom :

 :

Préciser les mesures à l'interne qui ont déjà été proposées.

La commission admet l'élève dans le dispositif le plus proche de chez lui, dans la mesure du possible.

Le calendrier des commissions est disponible sur le site internet de l'Inspection Académique : www.ia93.ac-creteil.fr/disprelais

la date limite du dépôt des dossiers : **5 jours avant la commission.**

Après la commission, l'Inspection académique communique la décision définitive (validée par le dispositif d'accueil) à :

- ✓ L'établissement d'origine
- ✓ la famille

Mesures d'accompagnement mises en œuvre dans l'établissement

(à remplir par (le chef d'établissement ou le CPE)

mesure	dates	réfèrent	appréciation
Commission de suivi			
PPRE			
Accompagnement éducatif			
Tutorat			
Parcours individualisé			
Module relais			
Action spécifique (préciser)			
Synthèse (avec partenaires)			
<i>Demande de l'établissement scolaire</i>			
RPP			
Service éducatif (protection de l'enfance, PJJ).			

Autres éléments d'information concernant la situation du jeune

a) positionnement de la famille

b) avis de l'élève.

Qui a recueilli cet avis ?.....

Vécu de la scolarité (obstacles rencontrés, domaines de réussite, attente vis-à-vis de l'école...)

Après un entretien avec l'élève, préciser l'appréciation qu'il porte :

- ✓ Sur sa scolarité
- ✓ Sur son admission en dispositif relais

Indiquez ce que l'élève pense de son admission dans le dispositif relais :

Projet de formation :.....

Projet professionnel :.....

Le jeune est-il suivi ?

Par un service éducatif ? si oui, indiquez : Nom du service :

Adresse :.....réfèrent :.....

Par un service social ? si oui, indiquez : Nom du service :

Adresse :.....réfèrent :.....

Par un psychologue ? si oui, indiquez : Nom du service :

Adresse :.....réfèrent :.....

Par un service médical ? si oui, indiquez : Nom du service :

Adresse :.....réfèrent :.....

CONTRAT DE SUIVI DE L'ÉLÈVE

Ateliers relais et classes relais

Version 2008

Toute admission en dispositif relais implique un contrat de suivi par lequel le collège qui accueillera l'élève, à sa sortie, s'engage à réunir les conditions pédagogiques et éducatives adaptées, afin de favoriser la réussite de sa réintégration

Un enseignant du collège, **volontaire** pour être **tuteur** de l'élève, suivra son évolution et sa progression **tout au long de l'année**, en lien avec l'équipe du dispositif et l'équipe éducative du collège.

Un calendrier de visites et des modalités d'actions pédagogiques et éducatives définiront cette collaboration, dès la confirmation de l'admission.

Enseignant référent/ tuteur :

Nom :Prénom :

Discipline :

Collège :

Élève :

Nom :Prénom :

classe :

Pour accord :
date et signature

Pour accord :
date et signature

Enseignant référent

Chef d'établissement

Cadre réservé à l'administration

Pour accord :
Date et signature

Pour accord :
date et signature

Dispositif relais :

Inspection Académique :
Mr M. BABLET I.A.A.

Ce contrat est à compléter et à joindre au dossier d'admission en 3 exemplaires à destination de :

- l'établissement dans lequel l'élève sera réintégré (établissement d'origine ou autre)
- l'équipe du dispositif relais
- l'Inspection académique (Mr BABLET I.A.A et groupe de pilotage départemental)